

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 18 juillet 2019

Date de convocation : 26 juin 2019	Nombre de membres { présents : 18 absents : 2
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 23 juillet 2019	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 18
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } — **Décision n° B2019-34**
(rectificatif du 1^{er} août 2019)

OBJET : Attribution des marchés de travaux d'éclairage public (2019-2022)

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le DIX-HUIT du mois de JUILLET, jeudi à 14 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 26 juin 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, François AUBIN, Bernard GOURSAUD, Bernard LEPIE et Jean-Marie PETIT, Mme Marie-Noëlle PELTIER et M. Jacques MACHEFERT, Vice-présidents, MM. Denis ROUYER, Jean-Louis RICHAUDEAU, Serge GRICOURT et Christian BALOUT, Mme Sylvie MONROUZEAU, MM. Daniel BOURSIER, Philippe GROULT, Lionel ARCHAMBEAU, Gérard GOURON et Thierry LESAUUVAGE,
formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Jean-Charles LANGLAIS et Sylvain LESPINASSE

ÉTAIENT ABSENTS : —

Monsieur Daniel BOURSIER est nommé secrétaire de séance.



M. le Président rappelle que, les marchés de travaux d'éclairage public du SDEER conclus en 2016 pour trois années arrivant à échéance, un appel d'offres a été lancé le 15 juin 2019. Le 15 juillet, date limite de remise des offres, le SDEER a reçu 59 offres pour les 23 lots géographiques du marché, émanant de 13 entreprises.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 juillet 2019 en matinée.

M. le Président donne connaissance des procès-verbaux de la Commission d'appel d'offres, ainsi que des résultats décidés par celle-ci :

n° et nom du lot	Attributaire	Coeff. sur bordereau
A MONTENDRE	AEL	1,04
B JONZAC	Maroc	0,9
C PONS	Sobeca	1,06
D THÉNAC	Bouygues E&S	1,085
E MESCHERS	ASE	1,06
F CHANIERES	Eiffage Energie	1,07
G SAINTES	Bouygues E&S	1,085
H SAUJON	ETPM	0,97
I ROYAN	ETPM	0,97
J LA TREMBLADE	ASE	1,06
K MATHA	Eiffage Energie	1,07
L ST-JEAN-D'ANGÉLY	Eiffage Energie	1,07
M ST-PORCHAIRE	Bouygues E&S	1,085
N MARENNES	Allez & Cie	1,07
O ILE D'OLÉRON	ASE	1,08
P TONNAY-CHARENTE	Allez & Cie	1,06
Q SURGÈRES	Guilbaud Citeos	1,07
R CHÂTELAILLON-PLAGE	Guilbaud Citeos	1,07
S MARANS	Guilbaud Citeos	1,07
T LA JARRIE	Guilbaud Citeos	1,055
U AYTRÉ	Guilbaud Citeos	1,055
V LAGORD	Guilbaud Citeos	1,055
W ILE DE RÉ	Guilbaud Citeos	1,075

M. le Président propose au bureau de se prononcer sur les résultats de la commission d'appel d'offres et, le cas échéant, de lui donner mandat pour signer les marchés correspondants.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Approuve le dossier de consultation et la procédure de mise en œuvre de la consultation en vue de l'attribution des 23 lots géographiques de marché de travaux et maintenance d'éclairage public pour les années 2019 à 2022 ;

2 - Prend acte des décisions de la Commission d'appel d'offres relatives à l'attribution de ces 23 marchés ;

3 - Mandate M. le Président ou M. le 1^{er} Vice-président pour signer les marchés et les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Pour copie certifiée conforme,
Le Président,
François BRODZIAK*